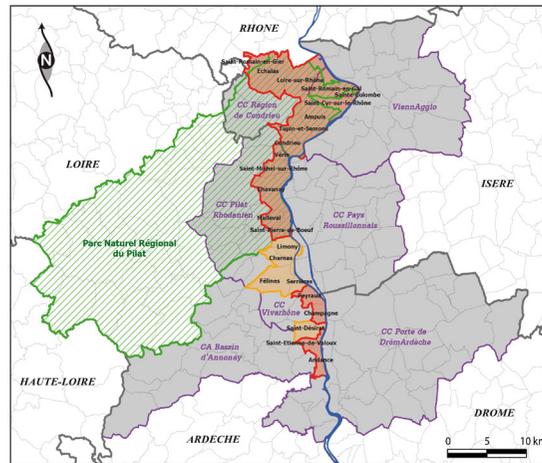


Atelier-terrain n° 17 : Aménager un territoire de « contact » urbain / rural particulièrement contraint : La côtère rhodanienne

La démarche d'élaboration conjointe du Schéma de secteur et du Plan Paysage



Limites administratives	Schéma de secteur
Limites des Communes	Limites du schéma de secteur
Limites des EPCI du SCOT	Autres communes du périmètre d'étude
Limites des Départements	Communes du schéma de secteur et du périmètre d'étude
Périmètre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône	
Périmètre du Parc Naturel Régional du Pilat	

Source : IGN (BD Carthage - BD Topo)
Périmètre du PNIR du Pilat 2013 - 2023
Périmètre du SCOT des Rives du Rhône 2013

SCoT
Rives du Rhône
Réalisation

Quelques chiffres

- ▶ Coût global Plan paysage + Schéma de secteur : 156 000 € soit 6 782 € par commune
- ▶ Temps d'élaboration : 20 mois
- ▶ Nombre de mobilisations individuelles : entre 550 et 600 mobilisations de 2 à 3 heures



Atelier-terrain n° 17

Aménager un territoire de « contact » urbain / rural particulièrement contraint : La côtère rhodanienne

La thématique du circuit

La côtère rhodanienne est un espace emblématique du territoire du Pilat.

A la fois ensemble paysager reconnu de qualité, support de productions agricoles et en particulier viticoles de prestige mais aussi zone de transit aménagée pour les différents modes de transport, secteur dense en activités économiques variées et zone de résidence recherchée par les populations, cet espace contraint concentre de multiples défis.

La qualité de ce cadre de vie, conjuguée à la proximité immédiate des agglomérations lyonnaise et stéphanoise ainsi que des villes de la vallée du Rhône, engendre de fortes pressions résidentielles, économiques et touristiques mais aussi sur les ressources naturelles et foncières du Pilat et de la rive droite du Rhône.



Vue sur la rive gauche du Rhône depuis Vérin au sud de Condrieu

CONGRÈS des PARCS 2018

10 | 11 octobre



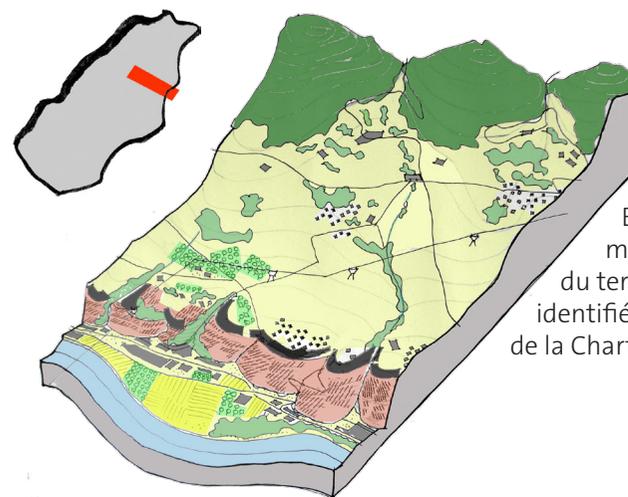
Repères territoriaux

Le territoire pilatois

- ▶ 700 km²
- ▶ 57 500 habitants
- ▶ 47 communes
- ▶ Territoire boisé à 50%, agricole à 45%
- ▶ Taux de croissance annuel de population à l'échelle du Parc de 1,33%

Le territoire de la côtière rhodanienne

- ▶ **23 communes** dont 11 labélisées « Parc naturel régional »
- ▶ Une superficie de **15 000 ha pour environ 30 000 habitants**
- ▶ Productions agricoles : Fromage AOP « Rigotte de Condrieu », 1 500 ha viticoles plantés en AOP (Côte rôtie, Condrieu, Saint Joseph, Château-Grillet), maraîchage, volaille, viande, etc.
- ▶ **11 ha artificialisés en moyenne par an**
- ▶ Taux de croissance annuel de population pouvant atteindre 2 à 3% par an dans certaines communes (1,33 % à l'échelle du Parc)
- ▶ **Solde migratoire très élevé autour de 1,2%** (0,1% à l'échelle régionale, 0,34% à l'échelle du Pilat)
- ▶ Prix des terrains à bâtir pouvant atteindre 250€/m²
- ▶ Part de logements individuels construits de 62%
- ▶ **Potentiel de création de 5 698 logements en 2012 (zones U et AU) pour un plafond/plancher du Scot de 2458 logements à l'horizon 2030**



Bloc diagramme du mode d'organisation du territoire et des enjeux identifiés lors du diagnostic de la Charte « Objectif 2025 »

La démarche en bref

Pour répondre à la préservation nécessaire de ces ressources tout en accompagnant le développement économique et résidentiel, une réflexion commune du Scot et du Parc s'est engagée dès l'élaboration de leurs documents cadres respectifs. C'est ainsi que l'élaboration concomitante d'un Schéma de secteur et d'un Plan Paysage a été engagée dans les toutes premières années d'application du Scot et de la Charte.

Avec le soutien des Intercommunalités, des Communes, de l'Etat et des Départements, ils y ont expérimenté une méthode différente de travail privilégiant une inversion du regard pour s'accorder en premier lieu sur les espaces à préserver sur le long terme au regard d'enjeux environnementaux, agricoles et paysagers.

La question de « territoire urbain fini » a ainsi été au cœur des enjeux d'appropriation par les collectivités et les acteurs institutionnels locaux.



Vue sur la rive droite de la vallée du Rhône, la plaine d'Ampuis depuis Tupin-et-Semons